

Pour l'UNSa SPJJ :

la revalorisation statutaire, indiciaire et indemnitaire, **C'EST MAINTENANT !**

Ce jeudi 2 avril 2026, les organisations syndicales ont été conviées à une réunion de travail sur la revalorisation indiciaire des CADEC.

A la demande de revalorisation statutaire, indiciaire et indemnitaire pour l'ensemble des personnels de la PJJ et porteuse de longue date d'un projet de revalorisation statutaire pour les DS et les CADEC avec notamment la création d'un troisième grade, l'**UNSa SPJJ** a participé à cette réunion.

Alors que cette réunion était convoquée pour évoquer la situation des CADEC, l'administration a très rapidement fait le constat, qu'il fallait d'abord revaloriser la grille indiciaire des directeurs de service pour permettre, par effet de ruissellement, une revalorisation cohérente de l'ensemble des cadres éducatifs.

Il aura fallu attendre aussi longtemps pour s'entendre dire ce que l'**UNSa SPJJ** claironne depuis toujours... Que de temps perdu ! Toutefois, si l'administration en arrive à ce constat, alors pourquoi organiser ce jeudi 02 avril 2026 une multilatérale CADEC avant celle des DS, ou tout simplement, pourquoi ne pas avoir appréhendé cette réunion avec une projection de revalorisation des DS et des CADEC ?

Nous exigeons que les choses soient faites dans l'ordre, pour éviter de reproduire les incohérences que nous subissons aujourd'hui.

L'administration a aussi évoqué la sortie du statut socio-éducatif. C'est là encore particulier comme approche. Cela en est même stupéfiant !... Mais ou veut aller la PJJ ? Vers un démantèlement, vers une nouvelle perte de notre identité et d'une approche plus globale qui interroge sur l'orientation que pourrait prendre nos statuts ?

L'**UNSa SPJJ** est attaché à notre maintien au sein de la filière socio-éducative. Pour notre organisation, il s'agit là d'une ligne rouge. Nous sommes opposé à cette perte d'identité, de sens de nos missions et donc, d'appartenance à cette filière interministérielle.

Par ailleurs, sur le plan comptable et financier, nous avons juste posé la question des 49 points de la prime Ségur qui s'envoleraient. Nous attendons encore la réponse !

L'UNSa SPJJ n'acceptera aucun renoncement et aucune perte de nos droits !

La réunion s'est toutefois déroulée avec la présentation des éléments relatifs au CADEC puisqu'il s'agissait de l'objet de cette multilatérale.

La création d'un troisième grade pour les CADEC, l'UNSa SPJJ enfin entendue !

L'administration a avancé la création d'un troisième grade pour les CADEC, proposition portée depuis longtemps par l'**UNSa SPJJ** et enfin entendue.

Nous avons salué cette avancée majeure, mais pour l'**UNSa SPJJ**, celle-ci ne suffira pas si l'administration continue de refuser de reconnaître la réalité du terrain et notamment d'avancer en parallèle sur le plan indemnitaire.

Les agents du milieu ouvert sont en première ligne, exposés, sollicités, épuisés. Ils assurent la continuité du service public dans des conditions qui dépassent largement ce que prévoit leur statut. Ils méritent une reconnaissance réelle, concrète, financière.

L'**UNSa SPJJ** s'adresse à toutes celles et ceux qui, dans les services de milieu ouvert, ainsi que les autres dispositifs de prise en charge des mineurs sous-main de justice, portent la justice des mineurs à bout de bras pendant que l'administration continue de fermer les yeux sur la réalité de vos conditions de travail.

Depuis la mise en œuvre précipitée du CJPM le 30 septembre 2021, sans formation des magistrats, des agents de la PJJ, des greffiers ni des avocats, vos missions se sont alourdies, complexifiées et intensifiées.

Vous êtes devenus les amortisseurs d'une réforme appliquée dans l'urgence, sans moyens supplémentaires, sans anticipation et sans reconnaissance.

Vous savez quand votre journée commence, mais vous ne savez plus quand elle se termine ! Audiences tardives, levées d'écrou, accompagnements imprévus, injonctions judiciaires de dernière minute... Etc.

Les agents du milieu ouvert travaillent désormais de nuit, dans des conditions qui n'ont plus rien à voir avec ce que prévoit votre statut. Et pourtant, votre régime indemnitaire reste figé !

Le RIFSEEP, censé "tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel", ne tient aujourd'hui compte de rien de ce que vous vivez. Vos sujétions explosent, votre expertise est sollicitée à chaque instant, votre engagement est total, mais l'administration refuse de reconnaître la réalité de votre quotidien.

Pour l'UNSa SPJJ, la revalorisation du RIFSEEP des agents n'est pas une demande ! c'est une évidence, une urgence, un devoir de justice.

L'UNSa SPJJ le dit clairement : nous n'accepterons de négocier une réforme statutaire au rabais avec de surcroît une perte de sens et de droits en sortant de la filière socio-éducative.

Par ailleurs, la revalorisation du RIFSEEP n'est pas une option, mais une exigence légitime, urgente et non négociable.

L'administration exige toujours plus de vous, mais refuse toujours de payer le prix de votre engagement. Nous ne laisserons plus votre travail être invisibilisé. Nous ne laisserons plus votre engagement être piétiné. Nous sommes là pour faire entendre votre voix.

L'UNSa-SPJJ restera mobilisée pour que chaque agent, quel que soit son métier, bénéficie enfin d'un statut juste, d'une rémunération cohérente, d'un environnement de travail sécurisé et d'une reconnaissance réelle de son engagement. Nous continuerons de défendre l'exigence d'une institution forte et reconnue pour une justice des mineurs éducative, protectrice et ambitieuse.

Paris, le 3 avril 2026

Le Secrétaire général,
Maxime GHARBI